

Règlement de prêt

- Tout adhérent a le droit d'emprunter 1 livre pendant 5 jours ouvrables.
- Il est possible d'emprunter un deuxième livre du pôle : « Religions, Langues et Littératures » pour une durée de 15 jours.
- La bibliothèque se réserve le droit d'exclure certains ouvrages du prêt.
- Tout retard sera sanctionné par une amende de (3dh/jour).
- Tout document perdu ou abimé devra être remplacé ou remboursé.

Important !

- Il est interdit de faire des annotations sur les pages des livres.
- N'hésitez pas à signaler au bibliothécaire les défauts d'un livre lors l'opération de prêt, cela évitera des malentendus lorsque vous retournerez le livre.
- Pour faire des propositions d'achat ou pour connaître vos prêts en cours, un compte lecteur est mis à votre disposition sur la page d'accueil du catalogue et sur la borne de prêt.

Quelques règles de bonne conduite

- ✓ Déposez vos cartables à la consigne.
- ✓ Mettez sous silence vos téléphones portables.
- ✓ Respectez les consignes du personnel de la bibliothèque.
- ✓ Ne déplacez pas le mobilier.
- ✓ Gardez l'endroit propre.
- ✓ Respectez le calme de la salle de lecture et des zones avoisinantes.

Note concernant les cas de vol

Tout document sorti de la salle de lecture sans prêt est considéré comme « document volé ».

Le vol entraîne :

- **un retrait définitif de la carte**
- **Un PV adressé à l'établissement et archivé dans le dossier administratif de l'étudiant.**